© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Arrêt diazepam

Par Profil supprimé Postée le 18/07/2016 09:42

> Bonjour je suis alcoolique sobre depuis 2 ans et 163 jours mais je prend depuis plus d un an un diazepam 5 mg tout les soirs que je n ai pas sur ordonnance, je voulais savoir si je peux l arrêter d un coup comme pour l alcool et quel vont être les effets secondaires et leur durée, y a t il des risque cardio-vasculaire ?
> Je ne souhaite pas en parler à mon médecin.
> Merci beaucoup de me lire.
> Cdlt

Mise en ligne le 21/07/2016

Bonjour,

Tout d'abord, nous vous félicitons pour votre sevrage et vous encourageons à aller encore plus loin.

L'anxiolytique que vous prenez à savoir, le Diazépam, est prescrit (sur ordonnance) pour le traitement de l'anxiété s'accompagnant de troubles gênants ou pour la prévention et/ou le traitement des manifestations liées à un sevrage alcoolique. Il est déconseillé d'arrêter ce traitement d'un coup et il faut veiller au contraire à baisser les doses très progressivement pour éviter le plus possible l'apparition d'un syndrome de sevrage qui serait très inconfortable d'autant que vous prenez ce traitement depuis plus d'un an et que la dose est de 5mg par jour.

Dans la mesure où en cas de prise prolongée, le Diazépam peut entraîner chez certaines personnes une dépendance physique et psychique très forte, nous vous conseillons fortement de vous rapprocher d'un médecin spécialisé en pharmacodépendance ou de tout autre médecin spécialisé en addictologie.

Nous avons bien noté que vous ne souhaitez pas en parler à votre médecin traitant, aussi, nous vous mettons le lien des adresses utiles de notre site par le biais duquel vous pourrez contacter un centre qui traite de la pharmacodépendance ou bien un CSAPA (Centre de Soin , d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Un premier contact vous permettra d'obtenir un rendez-vous avec un professionnel afin de parler de cette situation qui vous préoccupe. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

Nous vous communiquons d'ores et déjà l'adresse d'un CSAPA qui ne semble pas trop éloigné de votre lieu d'habitation.

Si vous souhaitez être aidé pour trouver une autre orientation, vous pouvez nous contacter au 0 980 980 930, appel anonyme et non surtaxé de 8h00 à 02h00 ou par chat directement sur notre site de 14h à 02h00.

Bon courage et bonne continuation pour votre démarche.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Antenne d'Alcoologie de Denain

39/41 rue du Maréchal Leclerc
59220 DENAIN

Tél : 03 59 95 36 24
Site web : www.ch-saint-amand-les-eaux.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h45 à 17h
Accueil du public : Consultations de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée

Autres liens :

- Adresses utiles du site Alcool info service